



URBanisme Aménagement
et Développement Durable

1 rue de Bezelles ZA de Roumagnac
81600 GAILLAC
05.63.41.18.43
sebastien.charruyer@urba2d.com

Département du Tarn

Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CESTAYROLS

Approuvée en Conseil de Communauté du 08 juillet 2024

M. le Président : Paul SALVADOR

3. DOCUMENTS GRAPHIQUES

Département du Tarn

Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet

modification simplifiée n°2 Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cestayrols

3.1. Document graphique avant modification

Planche 1/1

Echelle : 1/2500

modification simplifiée n°2
du Plan Local d'Urbanisme

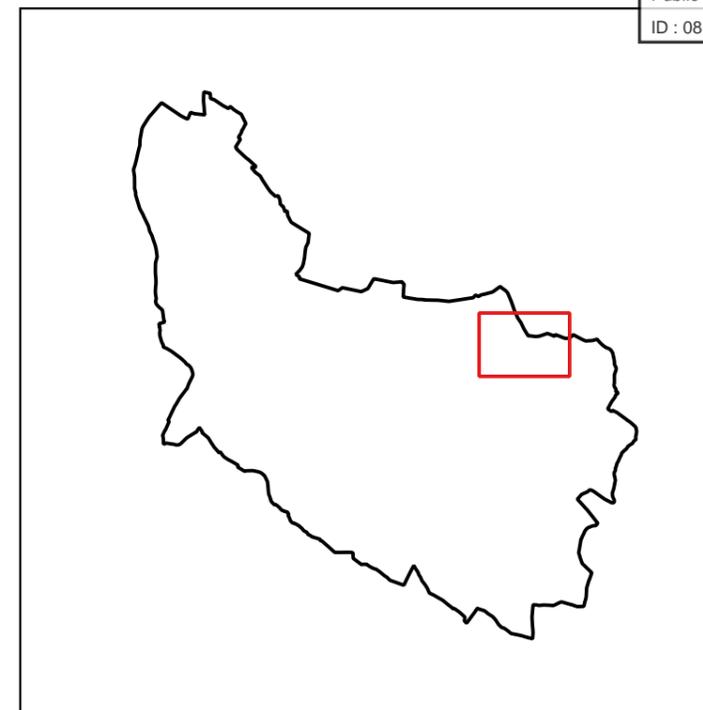
Le Président : Paul Salvador



URBanisme Aménagement et Développement Durable

1 rue de Bezelles ZA de Roumagnac 81600 GAILLAC
tél.: 05.63.41.18.43 sebastien.charruyer@urba2d.com

Envoyé en préfecture le 22/07/2024
Reçu en préfecture le 22/07/2024
Publié le 22/07/2024
ID : 081-200066124-20240708-131_2024-DE



limite de zone

-  A
-  Ac
-  Ap
-  AU0
-  AU1a
-  AU1b
-  N
-  Nb
-  NL
-  U1
-  U2
-  U3

Légende

changement de destination (en zone A)

-  élément du patrimoine à protéger
patrimoine rural
-  élément de paysage à protéger
haie et alignement de hautes tiges
-  élément de patrimoine à protéger
bâtiments remarquables
-  emplacement réservé
-  Orientations d'Aménagement et de Programmation
-  continuité écologique
-  Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation
-  zone humide protégée
-  site archéologique protégé

0 250 m





Département du Tarn

Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet

modification simplifiée n°2 Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cestayrols

3.2. Document graphique modifié

Planche 1/1

Echelle : 1/2500

modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme

Approuvée en Conseil de Communauté du 08 juillet 2024

Le Président : Paul Salvador



URBanisme Aménagement et Développement Durable

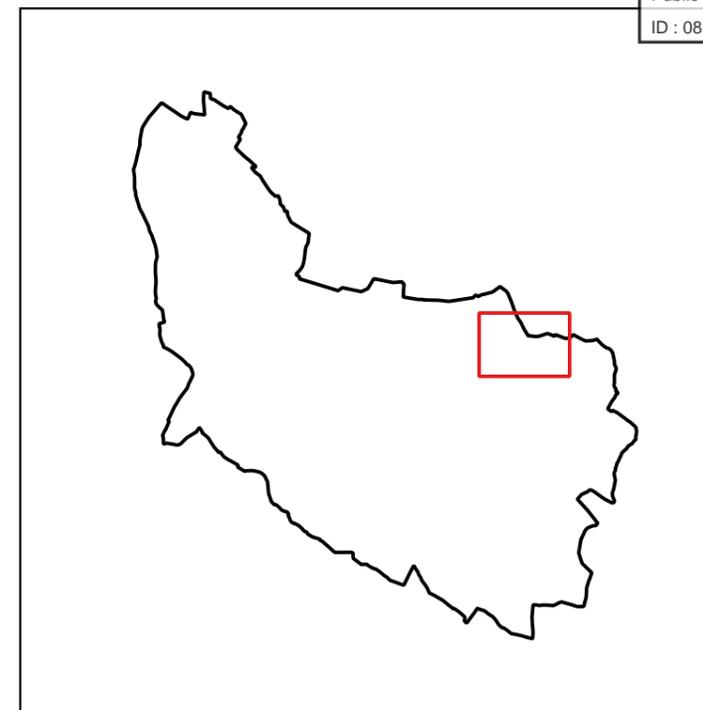
1 rue de Bezelles ZA de Roumagnac 81600 GAILLAC
tél.: 05.63.41.18.43 sebastien.charruyer@urba2d.com

Envoyé en préfecture le 22/07/2024

Reçu en préfecture le 22/07/2024

Publié le 22/07/2024

ID : 081-200066124-20240708-131_2024-DE



limite de zone

-  A
-  Ac
-  Ap
-  AU0
-  AU1a
-  AU1b
-  N
-  Nb
-  NL
-  U1
-  U2
-  U3

Légende

changement de destination (en zone A)

-  élément du patrimoine à protéger
patrimoine rural
-  élément de paysage à protéger
haie et alignement de hautes tiges
-  élément de patrimoine à protéger
bâtiments remarquables
-  emplacement réservé
-  Orientations d'Aménagement et de Programmation
-  continuité écologique
-  Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation
-  zone humide protégée
-  site archéologique protégé

0 250 m



